République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-48-24-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

N° 48/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 15 avril 2024

Objet de la délibération :

Vote du Budget Primitif 2024 – ZAE La Louière

Nombre de membres		
- En exercice :	97	
- Présents titulaires	65	
- Absent(e)s:		
· Dont suppléé(e)s	4	
· Dont représenté(e)s	11	
· Excusé(e)s:	7	
· Non excusé(e)s :	10	
- Votants	80	

Résultat du vote	
- Pour:	80
- Contre :	0
- Abstention:	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le neuf avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs de la ville d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Danièle FIETIER à Claude CURIE, Nathalie LAURENT à

Procuration Mireille PICARD, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Sébastien LAITHIER à Patricia

LABERTERIE, Patrick TELES à Marie-Christine LEGAIN, Colette

GROLEAU à Estelle BOURNEZ

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par Suppléé(e)s James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain

MONNIER par Julien DEFRASNE

Jean-Marie DONEY, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Marie-

Excusé(e) Christine VERNEREY, Pascal GOSSE, Sarah VIONNET, Romuald

MAUGAIN

Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse Absent(e)s FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Pierre

MAIRE, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme GUILLAME Isabelle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Vincent MARGUET, Vice-Président, présente aux délégués communautaires le projet de budget primitif du Budget ZAE La Louière pour l'exercice 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
	337 598.13	523 309.13
Reprise définitive du résultat	80 087.93	
TOTAL	417 686.06	523 309.13
SECTION	ON D'INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
	346 869.72	264 598.13
Reprise définitive du résultat		82 271.59
TOTAL	346 869.72	346 869.72

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget primitif 2024 du Budget ZAE La Louière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-48-24-BF

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 17/04/2024

rour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER Fait et délibéré en séance, le 09.04.2024